



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Aide sociale à l'enfance (ASE) - Améliorer la prise en charge des enfants

Question écrite n° 2270

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur les dysfonctionnements constatés du fait de manque de moyens dans l'accompagnement des enfants par l'aide sociale à l'enfance (ASE). Selon le Syndicat de la magistrature, un enfant meurt tous les six jours au sein de sa famille et 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles dans le cadre familial. En mai 2024, 3 300 mineurs en danger attendaient d'être placés. De plus, 522 juges des enfants suivent 254 673 mineurs sous mesure judiciaire de protection et 77 % d'entre eux déclarent avoir renoncé à prononcer des placements faute de place dans des structures adaptées. Par ailleurs, l'accueil des enfants au sein des structures de l'ASE a doublé en 20 ans et ce souvent dans des conditions dégradées. Ces éléments soulignent l'urgence de renforcer les moyens de la protection des enfants confiés à l'ASE. Compte tenu de ces éléments, elle souhaiterait connaître les mesures que le ministère pourrait mettre en œuvre pour améliorer la prise en charge et la sécurité de ces enfants.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2270

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Travail, santé, solidarités et familles](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2024](#), page 6209